



# *ALGERIA*

**65ème Session de l'Assemblée Générale  
des Nations Unies**

**Déclaration de  
S.E.M. Djamel MOKTEFI  
Ambassadeur,  
Représentant Permanent Adjoint**

**Devant la Première Commission**

**Débat Thématique  
sur les Armes Nucléaires**

\*\*\*

New York, 15 octobre 2010

**Monsieur le Président,**

Permettez-moi, tout d'abord, de vous féliciter sur l'excellente manière avec laquelle vous avez présidé jusqu'à ce jour les débats de la Première Commission. Je saisis, cette occasion, pour vous réitérer la pleine coopération de la délégation algérienne en vue d'assurer la réussite de nos travaux.

Dans un contexte mondial, somme toute favorable pour la paix et la sécurité internationales, le processus multilatéral du désarmement laisse cependant transparaître certaines limites et des signes de profondes préoccupations. Les positions exprimées par un grand nombre de délégations, ces derniers jours, renseignent d'ailleurs suffisamment sur les appréhensions et craintes de voir le processus de désarmement demeurer otage de divergences récurrentes et d'espoirs sans lendemains.

En effet, les décisions annoncées en faveur du désarmement nucléaire et de l'option abolitionniste « zéro armes nucléaires » ont suscité naturellement des attentes quant à l'assouplissement des positions et au lancement d'une dynamique de désarmement. En réalité, malgré les satisfactions exprimées à l'égard des résultats obtenus, notamment lors de la Conférence d'examen du TNP 2010, il n'en demeure pas moins que les échéances semblent lointaines avant d'aboutir à des engagements concrets et substantiels. C'est pourquoi, il est vital que des mesures transparentes, irréversibles et vérifiables soient prises dans la perspective ultime de l'élimination totale des armes nucléaires. Quoi qu'il en soit, les Etats dotés de l'arme nucléaire ont des responsabilités et des obligations particulières à respecter.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie tient à réitérer son engagement vis-à-vis du TNP et considère que ce dernier constitue la pierre angulaire du régime de désarmement et de non prolifération. Toute approche sélective et parcellaire des termes du TNP est susceptible de vider cet instrument de sa substance et de donner raison à ceux qui éprouvent des réticences, qu'ils soient signataires ou non du TNP. Pour l'essentiel, l'équilibre entre les trois piliers du TNP doit être préservé à tout prix.

Ce faisant, il est temps que les questions de désarmement et de non prolifération bénéficient d'un traitement égal. Il serait, en effet, inadmissible que l'effort de désarmement et l'œuvre d'élimination de l'arme nucléaire se satisfassent de la seule lutte contre la prolifération horizontale car le désarmement nucléaire et la non prolifération sont interdépendants et indissociables.

Aussi, ma délégation demeure-t-elle vraiment préoccupée par le fait qu'aucune des 13 mesures, arrêtées d'un commun accord lors de la 6ème Conférence d'examen du TNP de 2000, n'a connu le moindre début d'application. En effet, les propositions soumises par le Mouvement des Non Alignés lors de la 8<sup>ème</sup> Conférence d'examen du TNP de 2010, en vue de définir un calendrier de mise en œuvre de ces 13 mesures, n'ont pas trouvé d'écho favorable auprès des puissances nucléaires.

Les obligations souscrites conformément à l'Article VI du TNP méritent une concrétisation tangible et vérifiable à même d'apaiser les craintes des Etats non dotés d'armes nucléaires. Ces Etats se sentent toujours menacés, en l'absence d'un instrument juridiquement contraignant sur les garanties de sécurité négatives. Après plus de quatre décennies de la conclusion du TNP, les faibles résultats enregistrés, à ce jour, en matière de désarmement restent en deçà des espérances de voir le monde débarrassé enfin du péril nucléaire. L'Avis Consultatif de la Cour Internationale de Justice de 1996 est là pour nous rappeler le caractère non conforme des armes nucléaires au droit international humanitaire.

Pour conjurer les menaces que représentent de telles armes, il est nécessaire que le TNP parachève son universalité et que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) entre finalement en vigueur. Pour ce faire, nous appelons les Etats qui ne l'ont pas encore fait, notamment ceux de l'annexe II, à le ratifier dans les meilleurs délais possibles.

**Monsieur le Président,**

Il est également primordial pour la crédibilité du TNP de respecter les termes de l'arrangement à la base de sa conclusion. Le droit à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire constitue plus qu'un élément de cet arrangement. Il représente indéniablement un vecteur du développement économique et social. L'accent, mis de plus en plus sur le volet non prolifération, a tendance à susciter des restrictions non conformes, ni à l'esprit, ni à la lettre de l'Article IV du TNP.

L'Algérie estime que la mise en place d'un mécanisme multilatéral d'approvisionnement en combustible nucléaire ne devrait pas constituer un frein, notamment pour le développement des capacités scientifiques en matière de recherche nucléaire. En fait, les préoccupations sécuritaires et de sûreté sont déjà prises en charge par l'AIEA dans le cadre d'un dispositif, même si ce dernier demeure encore perfectible. En tout état de cause, le mécanisme multilatéral ne saurait sous-tendre une approche monopolistique et sélective défavorable aux pays en développement. Ma délégation réitère aujourd'hui son attachement au droit légitime et inaliénable de tous les Etats parties au TNP à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins civiles.

Par ailleurs, il convient de prendre sérieusement en charge le problème du terrorisme nucléaire. En effet, le risque existe bel et bien que des groupes terroristes accaparent des matières nucléaires ou des armes de destruction massive pour en faire usage. A cet égard, l'Algérie insiste sur l'importance de renforcer la coopération internationale dans ce domaine afin de faire face plus efficacement à cette menace.

**Monsieur le Président,**

L'Algérie a salué l'entrée en vigueur l'an dernier du Traité de Pelindaba créant une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique du fait qu'il constitue une contribution importante de l'Afrique au renforcement du régime de non prolifération et à la paix mondiale. D'où l'intérêt d'étendre cet exemple, parmi d'autres, à la région du Moyen Orient pour répondre au vœu de la communauté internationale. C'est à ce titre que nous avons apporté notre soutien à l'accord conclu lors de la Conférence d'examen du TNP de 2010 relatif au lancement d'un processus devant aboutir à la mise en place d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen Orient, conformément à la résolution de 1995.

S'agissant de la Conférence du Désarmement, l'Algérie demeure engagée en faveur de la relance effective des travaux de ce cadre multilatéral unique de négociation en matière de désarmement. Il ne serait pas judicieux de dessaisir la Conférence du Désarmement de ses prérogatives ou de lui substituer un autre forum ou même de légitimer la dissociation d'un des thèmes fondamentaux relevant de son mandat. Pour sortir de l'impasse, ma délégation estime que le contenu et les objectifs du programme de travail (CD/1864), adopté en 2009 sous l'égide de la présidence de l'Algérie, demeurent valides et sont susceptibles de constituer une base de travail, à condition que l'esprit de compromis et la volonté politique, dont les uns et les autres ont su faire preuve, s'y manifestent à nouveau lors de la prochaine session de la Conférence du Désarmement en 2011. Une approche globale et équilibrée du décalogue est certainement de nature à recueillir l'assentiment de tous.

A tous égards, il s'avère opportun de procéder à la convocation d'une Quatrième session extraordinaire de l'Assemblée Générale des Nations Unies consacrée aux questions de désarmement. Elle constituera alors le cadre approprié pour engager une réflexion générale susceptible de revitaliser les travaux des fora constituant la machinerie du désarmement.

En conclusion, je formule, Monsieur le Président, le vœu que nos travaux contribuent véritablement, à travers nos débats et les résolutions qui seront adoptées prochainement, à la relance du processus de désarmement nucléaire.

Je vous remercie